

**CONSEIL COMMUNAL**

**CHESEAUX**

**PREAVIS N° 50/2015**

**Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'un module externe provisoire  
au collège Derrière-la-Ville pour accueillir la salle de musique**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

**1.- Contexte et besoins**

La Direction de l'Etablissement scolaire de la Chamberonne a attiré l'attention de la Municipalité sur un besoin ponctuel en locaux.

En effet, suite à l'introduction de la loi scolaire sur l'enseignement obligatoire (LEO) au 1<sup>er</sup> août 2013, les élèves orientés en voie pré-gymnasiale (VP) ne sont plus scolarisés à Prilly. Ils continuent leur parcours scolaire à Cheseaux et effectuent leurs trois dernières années scolaires en parallèle avec les élèves de la voie générale (VG).

Le nombre d'élèves de 9, 10 et 11<sup>ème</sup> année augmente donc sensiblement depuis deux ans et les salles de classe ad hoc disponibles à Derrière-la-Ville ne suffisent plus à satisfaire les besoins pour la future rentrée 2015.

De plus, les élèves du secondaire en voie générale (VG) suivent des cours à deux niveaux dans les disciplines français – mathématiques – allemand, ce qui augmente également le besoin en salles de classe, au même moment, pour une volée d'élèves.

Par ailleurs, les options qui doivent également être offertes aux élèves de VP et de VG nécessitent également un surcroît de locaux devant être mis à disposition.

Pour toutes ces raisons, la Direction des écoles a proposé à la Municipalité d'installer provisoirement la salle de musique, qui occupe actuellement une salle de classe standard, dans un module externe, ce qui permettra non seulement de libérer la salle en question, mais également d'utiliser la salle voisine, ce qui n'était pas possible en raison du bruit.

Ce module externe devra être maintenu pendant quelques années, dans l'attente de la construction future d'un nouveau bâtiment scolaire (à mettre en service à l'horizon 2019), pour autant que les procédures d'adoption des PPA en cours se déroulent normalement.

## 2.- Choix du module

La Municipalité a procédé à un appel d'offres auprès de divers fournisseurs de modules préfabriqués.

Une analyse a démontré qu'à partir de deux ans d'utilisation, l'achat était plus économique que la location.

Ainsi, les critères principaux de choix ont été le prix d'achat ainsi que la qualité de l'isolation thermique et phonique.

Par ailleurs, il a été décidé d'équiper ce module avec une pompe à chaleur air/air, permettant ainsi de réduire la consommation électrique, et de garantir une température correcte en toutes saisons.

## 3.- Coût des travaux TTC

Fourniture du module, transport et montage	Fr.	79'300.00
Location d'une grue	Fr.	5'000.00
Installation de la pompe à chaleur	Fr.	7'500.00
Installation électrique	Fr.	2'100.00
Etudes thermiques	Fr.	2'700.00
Honoraires et frais administratifs	Fr.	5'000.00
Réserve pour divers et imprévus	Fr.	<u>4'400.00</u>
<b>Montant total</b>	<b>Fr</b>	<b>106'000.00</b> =====

## 4.- Conclusion

La Municipalité estime que, compte tenu du manque de locaux constaté par la Direction des écoles, et en attendant la construction future d'un nouveau bâtiment scolaire (horizon 2019), il est impératif de pouvoir doter l'établissement de la Chamberonne de ce module externe permettant d'accueillir les cours de musique.

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **Fr. 106'000.--** pour l'acquisition et l'installation d'un module externe provisoire au collège Derrière-la-Ville pour accueillir la salle de musique

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESAUX**

- Vu le préavis municipal N° 50/2015 du 26 janvier 2015
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 106'000.--** pour l'acquisition et l'installation d'un module externe provisoire au collège Derrière-la-Ville pour accueillir la salle de musique
- d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché

### **DECHARGE**

La commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 26 janvier 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexe : plan d'implantation